

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 31

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absent : 00

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 36

Résultat du vote :

Abstention : 00

Suffrages exprimés : 36

Pour : 36

Contre : 00

Majorité absolue des suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance :

Philippe VITTOZ

Date de la convocation :

27/05/2026

31 présent(e)s : **Avressieux** : MM. MENUEL André, REGALLET Paul. **Belmont-Tramonet** : MM. GROS Sébastien, MARTIN Pascal. **Champagneux** : Mme LO BONO Angéline, M. LACROIX Gilles. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, M. DESBOIS Nicolas. **La Bridoire** : Mme BECHEROT Nathalie, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes POTELLE Carine, YACONO Céline, MM. GOURHANT Yann, SAVARY Sébastien, TAVELLA Jean-Franck. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mmes COLRAT Christelle, PLASSAIS Catherine, MM. LAINARD Jean-Pierre. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes CHARANCE Régine, PICARD Marie-France, POLLET Laurence, RIVE Nathalie, MM. JACQUEMIER Nicolas, KREBS Jean-Marie, PARCORET Régis, PERROUD Régis. **Sainte Marie d'Alvey** : Mme CORNET Romance. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

05 pouvoirs : M. ETIENNE Christian à Mme HERRAULT Françoise, M. MONTAGNE Erick à Mme ANDRE Valérie, Mme JOURDAN Véronique à M. BERTHIER Yves. Mme BERTEAU

OBJET : INSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS ET PROPOSITIONS DE MEMBRES.

-Vu l'article 1650 A du Code Général des Impôts ;

-Vu les articles 346 et 346 A de l'annexe 3 du Code Général des Impôts.

Il est nécessaire d'instituer de nouveaux membres titulaires et suppléants au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaires : « la désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs intervient dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux ».

Le Code Général des Impôts prévoit que cette commission est composée de onze membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI),
- dix commissaires.

Les commissaires doivent :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental/Régional des Finances Publiques sur la base d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Communautaire sur proposition de ses communes membres.

Conformément à l'article 1650A du CGI, la présente liste a été établie sur proposition des communes membres de l'EPCI.

Lecture est donnée des propositions de commissaires titulaires et suppléants.

L'ordre des personnes indiquées sur la liste qui sera transmise n'a qu'une valeur indicative et ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaires titulaires ou suppléants par le Directeur Départemental/Régional des Finances Publiques.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 36 voix pour ; 00 voix contre ; 00 abstention

➤**DECIDE** d'instituer la Commission Intercommunale des impôts directs de la Communauté de Communes Val Guiers qui conformément à l'article 1650A du CGI, la présente liste a été établie sur proposition des communes membres de l'EPCI ;

➤**APPROUVE** la liste proposée de 40 personnes pour siéger à la CIID de la CC Val Guiers :

	Nom	Prénom
1	YACONO	Céline
2	POTELLE	Carine
3	GOURHANT	Yann
4	VITTOZ	Philippe
5	BERTHIER	Yves
6	MANGEOLLE	Agnès
7	BAZIN	Sandie
8	ARGOUD	Yves
9	PERROT	Alain
10	LAINARD	Jean Pierre
11	CEVOS-MAMI	Christian
12	PERSON	Philippe
13	DEVOS	Monique
14	VAGNON	Raymond
15	GROS	Sébastien
16	MARTIN	Pascal
17	JACQUEMIER	Nicolas
18	TROVERO	Mary-Flore

19	CARREL	Béatrice
20	MONGIN	Bernard
21	BERTEAU	Maëva
22	MERMET-PEROZ	Thierry
23	PERROUSE	Roland
24	GAUDE	Patrick
25	JOURDAN	Véronique
26	BORGEY	Nicole
27	FAUCHEUX	Claudia
28	UREA	Maria
29	DE TURENNE	Isabelle
30	BROUILLARD	Julien
31	PLANCHE	Cédric
32	FERCOQ	Laura
33	COSTERG	Chantal
34	BERTHIER	Valérie
35	GUILLOT	Evelyne
36	GIRIN	Chantal
37	BERANGER	Nathalie
38	CHEVILLARD	Jean-Philippe
39	RIVE	Nathalie
40	LACROIX	Gilles

► **MANDATE** le Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires et notamment notifier la présente délibération et les listes détaillées des contribuables proposées au Directeur Départemental/Régional des Finances Publiques de la Savoie.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 10/06/2026,

**LE PRESIDENT,
Paul REGALLET**

**LE SECRETAIRE,
Philippe VITTOZ**

